

### Fiche de procédure pour les écoles de l'agglomération

---



Depuis 2006, la Communauté urbaine prend en charge les frais de transport et les droits d'accès aux équipements communautaires à vocation pédagogique pour les écoliers de l'agglomération.



Ces équipements sont :



- le Musée maritime et portuaire
- le PLUS (Palais de l'Univers et des Sciences)
- Bio-Topia (Parc zoologique)
- le Service Eco-initiatives
- la Halle aux sucres
- le CIAC (centre d'interprétation art et culture)
- le stade Marcel Tribut
- le Golf bluegreen
- la Patinoire Michel Raffoux
- Espace pédagogique de la Station d'épuration de Coudekerque-Branche



2 procédures sont à envisager selon les équipements :



- Le Golf et la Patinoire : 55 stages (de 6 à 7 séances) sont proposés pour chaque équipement, sur l'année scolaire. Ils concernent :
  - ✓ pour le Golf, les classes de CM2
  - ✓ pour la Patinoire, les classes de CE1



Les Conseillers pédagogiques de chaque circonscription recueillent l'ensemble des demandes de stages auprès des professeurs des écoles après les vacances de Pâques.

Une réunion de coordination est organisée courant juin avec l'Education Nationale, les communes de l'agglomération Dunkerquoise, les 2 équipements concernés, et la CUD pour établir les classes retenues. Les plannings sont ensuite finalisés avant les grandes vacances et envoyés aux communes pour l'organisation des transports



- Les autres équipements : le Musée maritime & portuaire, le PLUS (Palais de l'Univers et des Sciences), Bio-Topia (Parc zoologique), le Service Éco-initiatives, la Halle aux sucres (HAS), le CIAC (Centre d'Interprétation Art et Culture), le Stade Marcel Tribut, l'Espace Pédagogique de la Station d'épuration de Coudekerque-Branche.



Les établissements scolaires font remonter à la commune en début d'année scolaire, une prévision de visites dans ces équipements.

La commune dispose d'un budget alloué par la CUD et doit donner son accord avant toute démarche.

Après accord de la commune, les professeurs des écoles peuvent contacter directement les équipements pour l'organisation de leurs visites.

Les communes organisent les transports et font l'avance des frais. La Communauté Urbaine rembourse les frais aux communes sur présentation des justificatifs, en année civile.

### Contact :

*Musée Portuaire :* **03 28 63 33 39 / [contact@museeportuaire.fr](mailto:contact@museeportuaire.fr)**

*PLUS :* **03 28 60 50 60 / [reservation@le-plus.fr](mailto:reservation@le-plus.fr)**

*Service Eco-initiatives :*

**03 28 59 64 95 / [ecoinitiatives@ cud.fr](mailto:ecoinitiatives@ cud.fr)**

*Bio-Topia :* **03 28 27 26 24 / [reservation@bio-topia.fr](mailto:reservation@bio-topia.fr)**

*HAS :* **03 28 64 60 49 / [accueil.has@ cud.fr](mailto:accueil.has@ cud.fr)**

*CIAC :* **03 28 59 65 00 / [contact@ciacbourbourg.fr](mailto:contact@ciacbourbourg.fr)**

*Stade Tribut :* **03 28 63 67 22 / [m.cagna@usldunkerque.com](mailto:m.cagna@usldunkerque.com)**

*Golf Bluegreen :* **03 28 61 07 43 / [dunkerque@bluegreen.fr](mailto:dunkerque@bluegreen.fr)**

*Patinoire Michel Raffoux :*

**03 74 03 02 75 / [patinoire.dunkerque@vert-marine.com](mailto:patinoire.dunkerque@vert-marine.com)**

*Espace pédagogique de la Station d'épuration de Coudekerque-Branche :*

**[espacepedagogique.cycledeleau@ cud.fr](mailto:espacepedagogique.cycledeleau@ cud.fr)**